

Un an déjà.

Souvenez-vous, il y a un an, on mettait un terme au Rendez-vous de la forêt privée. Les 5 partenaires, en collaboration avec les agences forestières, finissaient de porter un regard général sur notre secteur d'activité et convenaient d'une mise au point générale. 30 décisions furent prises et beaucoup de travail à abattre pour les appliquer. Nous sommes tous repartis dans nos organisations avec une liste de devoirs à faire. Qu'en est-il après un an? L'exercice est-il achevé? Prenons le temps de s'y attarder.

Premiers constats

Tous autant que nous étions, avons sous-estimé l'ampleur de la tâche et la complexité du travail à réaliser. Il faut dire que le cahier des décisions en couvre large et qu'il nécessite une approche collaborative et une synergie d'actions. Il n'en reste pas moins que, malgré notre désir collectif d'obtenir les meilleurs systèmes possible et de les implanter rapidement, il s'est révélé ardu de tout livrer en respect de l'échéancier.

Heureusement, le MRNF a mis en place un système de suivi de projet qui nous permet de réagir rapidement et de nous adapter. C'est ce qui rend l'implantation fonctionnelle malgré les modifications au plan d'origine.

Dans notre propre cour

Il y a de quoi être fier, car si l'on regarde du côté des groupements forestiers et de RESAM, nos engagements sont respectés. Nous avons convenu d'un modèle d'affaires avec le MRNF et la totalité de nos membres l'a adopté. La majorité a même amorcé les

corrections nécessaires à un arrimage parfait au modèle.

La convention d'aménagement normalisée a aussi été définie par le MRNF et les groupements forestiers. Elle répond aux objectifs visés par le ministère tout en demeurant un lien privilégié entre le propriétaire et son groupement forestier. Et bien que la tâche soit colossale, nos membres ont mis l'épaule à la roue et le renouvellement des signatures se fait parfois massivement.

Il nous reste maintenant à nous adapter entièrement aux principes convenus. Du temps sera nécessaire, mais si la tendance se maintient, nous serons dans les délais fixés.

Et en général?

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, je considère que le train est sur les rails et qu'il prend de la vitesse. Beaucoup d'éléments de la décision ont été appliqués. Par exemple, les partenaires désiraient diriger le programme vers des propriétaires engagés et prêts à s'investir. Les directives telles que le paiement total du plan d'aménagement

par le propriétaire ou encore la signature de convention plus robuste sont effectives.

La mesure fixant le financement des travaux à 100% et 80% s'applique aussi. Il faut toutefois convenir que l'absence d'une mécanique de fixation des taux rend la démarche parfois difficile. Le programme de remboursement de taxe foncière, après un début plutôt laborieux, semble progresser adéquatement. La distribution des budgets en lien avec la reconnaissance des groupements forestiers est respectée. Dans l'ensemble, il convient donc de dire que la marchandise se livre.

Du travail à faire

Vous le constatez, cela progresse bien. Mais certains dossiers très importants restent toutefois à implanter. Des dossiers qui donnent un sens aux décisions du rendez-vous. Parfois les travaux cheminent, parfois nous sommes dans le néant quant à leur évolution. Il demeure que RESAM et ses membres ont signé une entente globale, un tout. Et nous entendons voir s'appliquer l'ensemble des décisions.

Le statut de producteur est un bon exemple. Nous savons que la réflexion progresse. Mais une simplification du processus a été convenue et nous sommes dans l'expectative des résultats. Idem en ce qui a trait aux conditions des travailleurs. Les agences forestières doivent revoir les normes

des travaux sylvicoles en considérant la charge de travail qu'elle demande afin d'améliorer les conditions des ouvriers sylvicoles. Dossier qui progresse? Aucune idée. Est-il important? Très important!

Le PPMV des agences? Le partenariat RESAM-FPinnovation? La méthode provinciale de fixation des taux? La clarification de la nouvelle gouvernance déterminant où le rôle de chacun s'arrête? Tous des dossiers indispensables. Des dossiers qui cimentent l'entente. Ils devront être livrés à temps, nous le devons aux propriétaires de boisés privés.

La vision

En terminant, voici la vision convenue lors du rendez-vous du 30 mai dernier : « Une forêt privée qui contribue, de façon durable, au développement du Québec et de ses régions par la création de richesses économiques et de retombées sociales et environnementales. » Nous la partageons toujours. Et ce n'est qu'en livrant la totalité des 30 décisions que nous pourrions tendre vers cette vision. Nous sommes sur la bonne voie, mais beaucoup de chemin reste à faire. Alors, encore une fois, gardons les manches relevées et livrons la marchandise!



Rénaud Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec



L'expérience ne s'achète pas!

Pour la première fois, la semaine dernière, mon garçon a reçu une balle sur le nez en jouant au baseball. J'avais beau faire semblant que ce n'était pas grand-chose mais maudit que le sang coulait. Après avoir arrêté l'hémorragie (au sens propre), il a fallu que je m'assure que ça ne laisse pas trop de marques psychologiques. Mais que faire ?

Je n'ai pas eu besoin d'y penser trop longtemps, je me suis rappelé que j'étais déjà passé par là ! J'ai répété ce que mon père m'a raconté 33 ans plus tôt : « Si tu veux être certain de ne pas recevoir la balle en pleine face, t'es mieux de regarder d'où elle vient plutôt que de te fermer les yeux ! » Commentaire judicieux, mais je crois que la crème glacée a eu plus d'impact sur le moral de mon fils. On verra.

Continuons sur le thème du retour en arrière. Dernièrement, on m'a demandé de faire une présentation sur le bilan de l'aventure de la Forêt habitée dans le cadre d'un colloque sur la forêt de proximité. Retour en arrière, car pendant près de dix ans, j'ai été impliqué de très près dans la gestion de projets de forêt habitée en plus d'avoir participé à plusieurs consultations officielles ou non sur le sujet.

C'est là depuis longtemps !

Le premier constat que l'on puisse faire, c'est que la volonté des régions de prendre en main leur développe-

ment n'est pas une idée nouvelle. En fait, de tous âges et dans tous les coins de la province, il y a des signes qui ne mentent pas. Que ce soit par le « déclubage » de la forêt, le retrait des concessions forestières ou la création des groupements forestiers à la suite des opérations dignités, nous sommes en mesure de constater l'attachement des populations à leur milieu de vie.

Le programme de forêt habitée mis en place en 1995 se veut une réponse à cette commande sociale qui visait à assurer le développement des communautés forestières. Ces dernières voyaient les décisions concernant le développement prises par des entreprises ayant leur siège social très loin de leur village, les conditions des travailleurs forestiers chuter et l'absence de vision de développement territorial. Préoccupations toujours aussi actuelles. Alors, comme on dit, cette idée est là pour rester, je crois.

Une expérience incroyable

Le réseau de projets pilotes de forêt habitée est moribond aujourd'hui. La crise forestière pour certains

ou le manque de ressources pour d'autres ont eu raison du dynamisme initial des promoteurs. Mais il n'est pas mort. Certains projets subsistent.

Mais malgré les ratés, cette expérience demeure très riche en enseignement. Durant plus de 15 ans, une manne d'innovations a vu le jour. Ainsi, on aura développé des moyens pour connaître les aspirations des communautés. Dans plusieurs cas, on aura mis en application les concepts de gestion intégrée qui était plutôt théorique auparavant. Qui plus est, on connaît maintenant les facteurs de succès de ce type d'initiative.

Facteurs de succès

Le sujet est très complexe, mais quelques paramètres sont incontournables. Primo, ça prend un territoire avec des ressources suffisantes. S'il n'y a rien à mettre en valeur, ce sera difficile de créer de la richesse. De même, s'il n'y a pas assez de ressources, il manquera de moyens rapidement. Secundo, il doit y avoir un lien entre le territoire et la communauté. Si les gens ne se sentent pas interpellés, le dynamisme s'éteindra rapidement.

Tertio, la gouvernance doit permettre à la communauté de prendre une part active dans les décisions. Consulter c'est bien, mais

c'est insuffisant. Impossible d'interpeller les acteurs s'ils sont relégués au rôle de spectateur. Et sans acteurs impliqués, aucun dynamisme possible.

Il y a beaucoup à dire sur l'importance de la gouvernance d'un projet de cet acabit, mais je crois qu'il est essentiel qu'un projet vise avant tout à mettre en commun les forces vives du milieu. Ainsi, personne ne décide de tout, mais tous décident pour tout.

Quand on ne connaît pas l'histoire, on est condamné à la répéter

Malheureusement, une très grande partie de cette expérience si précieuse est en voie d'être perdue au moment où nous en aurions besoin. En 2000, dans les suites du colloque sur la forêt habitée où plus de 200 participants y assistaient, il a été demandé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec de mettre en place un centre d'information sur la gestion participative des forêts. Le besoin actuel nous montre que cela aurait été une bonne idée. Reste à espérer que malgré tout, nous saurons apprendre de nos erreurs. Sinon, nous nous retrouverons encore avec le nez rouge!



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

